



AMENDED / MODIFIÉ

ATAC NEWS FLASH / ATAC FLASH NOUVELLES

ATAC Opposes 50% Increases in Air Travelers' Security Charge

Ottawa, February 26, 2010. "It's unacceptable that air travelers be asked to foot the bill for national security." This is how John McKenna, President and CEO of the Air Transport Association of Canada (ATAC) reacted to yesterday's announcement by Transport Minister John Baird on the increase in the Air Travelers' Security Charge (ATSC).

The ATSC was a tax levied in late 2001 to fund the newly created Canadian Air Transport Security Authority. This tax was imposed on passengers departing from any one of the 89 designated airports in Canada. The increases announced amount to greater than 50% increases in the ATSC. The security charge for a round trip domestic flight was \$9.80 and will jump to \$14.96, or a 53% increase. The ATSC for one-way transborder flights (flights to the continental US) will go from \$8.34 to \$12.71, a 52% increase, and the charge for an international flight will go from \$17.00 to \$25.91, a 52% increase. "This is totally unacceptable, especially at a time when the air transport industry and its consumers are still struggling with the sluggish economy," declared Mr. McKenna.

According to a study conducted in 2008 by ATAC, Canada's ATSC was already the second highest in the world, only the Netherlands had higher security charges. "We are seriously beginning to doubt the efficiency of the Canadian Air Transport Security Authority (CATSA) if it requires the highest security charge in the world in order to makes ends meet", continued Mr. McKenna.

ATAC opposes the fact that the travelling public is asked to pay for national security. "No other mode of transport is shouldered with national security costs, why should air transport be different? We don't know how much the government collects with the ATSC and we demand more transparency on how this money is used. "We are certainly very interested in the efficiency review of CATSA to be launched by the Government of Canada," concluded John McKenna.

For more information on this issue, please contact:

John McKenna
President and CEO
jmckenna@atac.ca
Telephone: 613-233-7727 ext. 313

L'ATAC dénonce les augmentations de plus de 50% des Droits pour la sécurité des passagers du transport aérien

Ottawa, le 26 février 2010. "Il est inacceptable qu'on oblige les passagers du transport aérien d'assumer la facture de la sécurité nationale." C'est ainsi que John McKenna, président et chef de la direction de l'Association du transport aérien du Canada (ATAC) a réagi à la nouvelle de l'augmentation des Droits pour la sécurité des passagers du transport aérien (DSPTA) annoncée en fin de journée hier par John Baird, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités.

Le DSPTA est une taxe imposée en 2001 afin de financer l'Administration canadienne pour la sûreté du transport aérien (ACSTA). Cette taxe est imposée aux passagers s'envolant à partir de 89 aéroports désignés au Canada. Les augmentations annoncées aux DSPTA sont supérieures à 50%. Le droit payé pour un vol domestique aller-retour passe de 9,80\$ à 14,96\$, soit une augmentation de 53%. Le droit payé pour un vol transfrontalier (aux États-Unis) aller seulement coûtera désormais 12,71\$ plutôt que 8,34\$, soit 52% plus élevé. Le droit pour un vol international passe de 17,00\$ à 25,91\$, une augmentation de 52%. « Ceci est totalement inacceptable surtout lorsqu'on considère que notre industrie et nos clients sont encore aux prises avec une économie chancelante », déclarait le président de l'ATAC.

Selon une étude produite par l'ATAC en 2008, le DSPSA pour un vol domestique au Canada se hissait déjà au deuxième rang mondial; seulement aux Pays-Bas trouvait-on des droits plus élevés. « Nous commençons à douter sérieusement de l'efficacité de l'ACSTA si elle doit charger les plus droits parmi les plus élevés au monde », commentait M. McKenna.

L'ATAC s'objecte au fait que le passager aérien canadien ait à assumer la facture pour la sécurité nationale. « Les autres modes de transport ne paient pas pour la sécurité, pourquoi le transport aérien ne reçoit-il pas la même considération que le transport ferroviaire, maritime ou terrestre? Nous ne savons pas combien le gouvernement récolte grâce à la DSPTA et nous exigeons plus de transparence sur comment ces fonds sont dépensés. Nous avons hâte de prendre connaissance de l'examen sur l'efficacité de l'ACSTA qu'effectuera le gouvernement du Canada », concluait M. McKenna.

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec :

John McKenna
Président et chef de la direction
jmckenna@atac.ca
Téléphone : 613-233-7727, poste 313